

## **DEC150994DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5239 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014, portant prolongation de l'unité UMR5239, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, dont le directeur est M. Laurent SCHAEFFER ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1· les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2· les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à M. Pierre JALINOT, Directeur de recherche, et à Mme Andrée DEFOURS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC131113DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

**DEC151147dr08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, Directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC130184DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN ;

**Vu** la décision DEC142480INSMI du 13 novembre 2014 portant nomination de Mme Carine LUCAS aux fonctions de Directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Carine LUCAS, Directrice de l'unité GDR3485, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Fait à Orléans, le 05 novembre 2014

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

**DEC142875dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Bruno CONSTANTINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques» - STIM,**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC133029DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'équipe de recherche labellisée ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques» - STIM, dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno CONSTANTINI, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

La décision n°DEC140474dr08 du 31 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 janvier 2015

Le directeur d'unité  
Frédérique BECQ

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC142861dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. François JEROME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3429 « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO,**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création du groupement de recherche GDR3429, intitulée « Quelles agro-ressources pour quel matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO,

**Vu** la décision n°DEC142212INC DU 16 septembre 2014 portant nomination de M. Bernard CATHALA aux fonctions de directeur par intérim du GDR3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François JEROME, Professeur, directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

La décision n°DEC142295dr08 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 décembre 2014

Le directeur d'unité  
Bernard CATHALA

**DEC142612dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORBEL, Directeur par intérim de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

**Vu** la décision DEC142316INSU du 28 octobre 2014 portant nomination de M. Stéphane CORBEL aux fonctions de Directeur de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane CORBEL, Directeur de l'unité USR704, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 29 septembre 2014.

Fait à Orléans, le 27 octobre 2014

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC 150525dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BECQ, directeur de l'unité ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - STIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC133029DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'équipe de recherche labellisée ERL7368 intitulée « Laboratoire Signalisation et Transports Ioniques » - STIM, dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric BECQ, directeur de l'unité n°ERL7368 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BECQ, délégation de signature est donnée à M. Bruno CONSTANTINI, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n°DEC142691dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 9 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC151142dr08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711 intitulée « GDR Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3711, intitulée « Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, dont la directrice est Mme Claire ELFAKIR ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire ELFAKIR, délégation de signature est donnée à M. Richard DANIELLOU, Professeur, et à M. Yann VITAL, Assistant Ingénieur, Gestionnaire à l'ICOA (UMR7311), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Fait à Orléans, le 05 janvier 2015

La déléguée régionale pi  
Patricia MADRIERES

**DEC151141dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697 intitulée « Microenvironnement et niches tumorales » - MICRONIT, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3697, intitulée « Microenvironnement et niches tumorales » - MICRONIT, dont le directeur est M. Olivier HERAULT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Fait à Orléans, le 05 janvier 2015

La déléguée régionale pi  
Patricia MADRIERES

**DEC151139dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. François JEROME, directeur de l'unité FR3707 intitulée « INCREASE » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FR3707, intitulée « INCREASE », dont le directeur est M. François JEROME ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François JEROME, directeur de l'unité FR3707, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Fait à Orléans, le 05 janvier 2015

La déléguée régionale pi  
Patricia MADRIERES

**DEC151138dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**Vu** la décision n°DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de Recherche, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche, à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'Etudes, à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142641dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC151137dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P', par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122733DSI du 05 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

**Vu** la décision n°DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, directeur de l'unité UPR3346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GERVAIS, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur, Directeur-adjoint de l'UPR3346
- M. Jean-François BARBOT, Professeur, Directeur du département D1 PMM
- M. Yves NADOT, Professeur, Directeur-adjoint du département D1 PMM
- M. Jacques BOREE, Professeur, Directeur du département D2 FTC
- M. Eric FOUCAULT, Professeur, Directeur adjoint du département D2 FTC
- M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur, Directeur du département D3 GMSC
- M. Mihaï ARGHIR, Professeur, Directeur-adjoint du département D3 GMSC
- M. Louis HUET, Ingénieur de recherche, Directeur de la plateforme PROMETEE
- Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études, Responsable de la coordination administrative,
- M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de recherche dans le département D1 PMM
- Mme Françoise ASTIER, Assistante-ingénieure, gestionnaire du département D1 FTC
- M. Bernard ANTHONY, Ingénieur de recherche dans le département D2 FTC
- M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de recherche dans le département D1,
- Mme Sabine REINER, Assistante Ingénieur, Gestionnaire principale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142640dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 09 février 2015

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC151136dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, Directeur de l'unité UPR3021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP et de Mme Murielle CHEVRIER, délégation de signature est donnée, pour les bons de commandes et les missions n'excédant pas 4 000 €, à Mme Corinne DELHAYE, Assistante-Ingénieure.

## **Article 4**

La présente décision abroge la décision n°DEC142642dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR